

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.



INSERCTIONS... LES INSERCTIONS... Bureau du Journal du Lot... se paient d'avance... Annonces... 25 c la ligne... Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3... M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se réabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and departure/arrival times for omnibus, poste mixte, and omnibus services.

Cahors, le 6 mars 1873.

Nos derniers renseignements de Versailles s'arrêtaient au moment de la séance de lundi dernier, où M. Baragnon prenait la parole.

Ainsi qu'une dépêche nous l'a annoncé, M. Thiers, qui avait été provoqué à fournir des explications par M. Bertauld, a été incité de nouveau dans le même sens par le colonel Rampon.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 3 mars.

M. Baragnon. Messieurs, j'ai demandé la parole après le discours prononcé par M. Le Royer contre le préambule. Mon intention était de défendre cette partie spéciale du projet de la commission.

M. Bertauld, qui paraît n'avoir fait de vœu pour la chute d'aucun gouvernement, à ce qu'il dit, sait très-bien l'influence qu'ont, sur les populations, les opinions publiquement professées par les gouvernements.

Et pourquoi M. Bertauld aura-t-il fait cette dépense inutile? (Murmures à gauche.) Parce que nous avons, je n'en doute pas, un gouvernement honnête, respectueux de la parole qu'il a donnée.

Eh bien, à Bordeaux, le Gouvernement nous a dit: «Soyez tranquilles, je vous l'affirme; vous pou-

vez, sans danger pour vos plus chères convictions, travailler à organiser le pays, sous la forme républicaine... cette forme actuelle qu'on a si bien définie samedi, «à la fois provisoire et légale.»

Elle est provisoire parce que nous avons réservé souverainement notre pouvoir constituant... (Très-bien! très-bien! à droite); légale, parce que c'est nous, issus du suffrage de la nation, qui l'avons acceptée.

Quand donc le Gouvernement nous a conviés à cette œuvre, quand il nous a dit: «Travaillez à cette réorganisation: vous, monarchistes, vous républicains, travaillez-y ensemble, qu'a-t-il ajouté?

Et M. Bertauld, qui prodigue si justement ses éloges au Chef du pouvoir exécutif, en l'appelant lui ou ses ministres à la tribune, ne peut avoir voulu imposer à ses cheveux blancs et plus tard à sa mémoire...

A droite. Très-bien! très-bien!

M. Baragnon. Voilà la vérité historique, messieurs, et c'est pourquoi j'ai parfaitement compris que le Gouvernement restât muet.

Tans doute, il devait parler à un certain moment... (Ah! ah! à gauche.) samedi dernier; il a parlé, et, permettez-moi de le dire, j'ai accueilli avec joie ses déclarations sur le point où il nous les devait précises; elles ont eu cet effet que le débat est devenu pour M. Le Royer douloureux, c'est son expression; mais à vrai dire, ce n'est pas le débat, c'est le résultat qui a été douloureux pour lui.

Le préambule, c'est l'affirmation par l'Assemblée d'une théorie reconnue par le Gouvernement, — et tenez! permettez-moi d'aller plus loin et de dire que — s'il ne la reconnaissait pas, notre devoir à nous qui sommes les mandataires de la nation serait de l'y contraindre.

Je sais bien que M. le garde des sceaux semble

avoir émis, dans une certaine partie de son discours une opinion considérable, parce qu'elle lui appartient, mais enfin personnelle; mais ce que je sais aussi, c'est que le préambule n'y associe pas l'Assemblée. Non! le préambule n'associe pas l'Assemblée à cette opinion que peut-être ayant en sa possession le pouvoir constituant, elle n'en fera pas usage.

J'y ai trouvé deux parties bien distinctes dont l'une peut aussi s'appeler un préambule. Vous n'en avez pas perdu le souvenir; les paroles prononcées par un orateur comme notre honorable collègue ne sont pas oubliées après quelques instants.

Vous vous souvenez donc qu'avant d'entrer dans la discussion, l'honorable M. Le Royer a apporté à cette tribune une sorte d'éloge; il a éprouvé le besoin d'expliquer douloureusement comment samedi il s'était trouvé dans la pénible nécessité de ne pas voter avec le Gouvernement et de faire partie de la minorité.

Et, à ce sujet, il a pris occasion de nous parler de l'abnégation du parti auquel il appartient.

J'en aurais été très-touché s'il ne nous avait fourni en même temps la clef de cette abnégation. Il parait messieurs, que vous comptiez arriver peu à peu à la République... (Rires et marque d'approbation à droite et au centre.)

J'en ai fini avec le préambule de M. Le Royer. Il a ajouté que le nôtre, celui de la commission, était dangereux et qu'il fallait le repousser. Il nous a dit d'abord: le droit constituant vous l'avez souvent affirmé, pourquoi l'affirmer encore? C'est une superfétation!

Messieurs, plus les vérités sont niées, plus leur affirmation est nécessaire!

M. Baragnon. Et ce n'est pas au lendemain du jour où nous avons entendu des discours comme celui de l'honorable M. Gambetta; où nous avons été obligés de condamner dans un solennel débat une campagne de dissolution... (Murmures à gauche.)

Ce pouvoir, vous savez bien qu'il nous appartient et que personne ne peut le contester.

Un membre à gauche. Nous le contestons! (Bruit.)

pouvoir, ou, si vous le voulez, et comme vous le dites quelquefois, à ramassé le pouvoir, — je ne tiens pas à l'expression, — si ce groupe, sans mandat, s'est installé aux affaires, il faut bien qu'il rende la nation à la liberté; alors quand cette nation court aux urnes, quand elle choisit ses élus, elle leur dit nécessairement: Sur cette table rase qu'a faite la révolution, élevez donc un édifice où nos destinées puissent reposer à l'abri!

Et c'est vainement que des interrupteurs nous reprochent d'avoir reconnu ce gouvernement de hasard.

Non! nous n'avons rien acclamé! A l'époque où la patrie était en deuil, la joie n'était pour personne. Si quelqu'un l'a acclamée avec bonheur, cette République sortie des défaites de la patrie, je le plains.

Mais nous ne l'avons pas combattue; c'est encore vrai. Et quand, samedi dernier, l'honorable M. Ricard, je crois, parlait de notre patriotisme et semblait le nier, je me disais en l'entendant que la plus grande preuve de notre patriotisme, c'est dans ces tristes jours que nous l'avons donnée.

Cette république du 4 septembre, provisoire, et je dirai presque illégale, puisque la nation ne l'avait pas consacrée, oui, c'est vrai, nous ne l'avons pas combattue! Parmi nous, beaucoup ont servi sous son drapeau, qui était celui de la France; aucun de nous n'a élevé de contestation, n'a voulu de guerre civile sur le sein même de la patrie envahie par l'étranger.

Mais, cette abdication volontaire de nos sentiments, je dirai presque ce sommeil momentané de nos convictions. (Rumeurs à gauche.) Ce sacrifice enfin, croyez-vous que c'est à la République que nous le faisons? Non, ce sacrifice, nous le faisons à la France; et c'est pour cela que le jour où la France est redevenue maîtresse de ses destinées, qu'elle nous les a confiées; le jour où la paix a été faite, nous avons revendiqué nos droits qui sont ceux de la nation, et le jour où notre patriotisme nous le conseillera nous ne reculerons pas devant nos devoirs.

L'honorable M. Leroyer a voulu nous dissuader de voter le préambule, en nous disant: A quoi bon? vous êtes impuissants!...

M. Langlois. Ah! ça, oui! il a eu raison par exemple! (On rit.)

M. le président. Faites vos réflexions plus bas, monsieur Langlois!

M. Baragnon. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'une réflexion de ce genre soit faite tout haut, à part le règlement qui en souffre, car je puis répondre à M. Langlois et à ses amis: Si vous aviez de notre impuissance une telle conviction, vous reculerez moins devant l'affirmation de notre droit... (C'est cela! — Applaudissements au centre et à droite), vous l'aborderiez en face; mais vous n'osez pas parce que vous savez bien que le jour où vos prétentions se produiraient publiquement, vous trouveriez dans cette Assemblée une majorité pour les condamner.

L'honorable M. Le Royer s'est donné le plaisir de faire de la monarchie un singulier tableau. Il nous a dit qu'il y en avait deux.

Voix à gauche. Trois!

M. Baragnon. Trois peut-être, mais il y en a

une que je n'appelle pas une monarchie : elle n'est qu'une forme de la révolution et je dirai plus, une conséquence logique de la République. (Vive approbation à droite et au centre.)

La monarchie du droit divin, a-t-il dit, et la monarchie constitutionnelle... Il se trompe, il n'y a en France qu'une monarchie dont le nom véritable est la monarchie nationale. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite. — Exclamations ironiques à gauche.)

En donnant à la monarchie deux figures distinctes, M. Le Royer a fait une erreur, il aurait dû simplement signaler deux éléments principaux qui se retrouvent tous deux dans la monarchie nationale. Ce qu'il a appelé la monarchie de droit divin, c'est l'hérédité, c'est-à-dire la garantie de la stabilité... (Très-bien ! très-bien ! à droite), et ce qu'il a appelé la monarchie constitutionnelle, ce sont les institutions libérales et parlementaires, qui sont les garanties de la liberté des citoyens... (Vives marques d'assentiment à droite et au centre droit.) Et l'ensemble de ces deux choses, c'est la monarchie nationale.

Ah ! c'est la gloire, permettez-moi le mot, c'est la splendeur de cette monarchie qu'en respectant l'hérédité sur laquelle elle est fondée, elle ne méconnaît pas les besoins du pays ; et que depuis des siècles l'histoire nous la montre, sous l'égide de l'hérédité, se transformant dans ses institutions selon le besoin des temps et le vœu des peuples. (Mouvements en sens divers.)

Voilà ce que c'est la monarchie, voilà telle que nous l'aimons, telle que nous espérons bien la voir un jour abriter sous son aile les destinées de notre malheureux pays ! (Très-bien ! à droite.)

Si maintenant, quittant l'examen des principaux caractères de la monarchie, je suivais l'honorable M. Le Royer, si j'interrogeais l'histoire, là encore j'aurais de quoi le confondre. (Nouvelles exclamations à gauche.)

A quoi tient donc la France ? Quelles sont ses deux plus grandes passions ? Ne sont-ce pas la liberté et la gloire ?

Eh bien, dites-moi si jamais la liberté a vu de meilleurs jours que sous la monarchie constitutionnelle dont vous parliez tout à l'heure, sous cette monarchie qui a fait ces grandes lois, les lois libérales qui nous gouvernent encore.

N'est-ce pas cette grande époque, commencée en 1815, qui a vu discuter et établir les garanties les plus solides de la véritable liberté ? (Mouvements divers.)

Et si je quitte le terrain de la liberté, si je recherche qui nous nous a donné de la gloire, ah ! je trouve bien vite le régime qui a donné le plus de gloire durable à la France ! Qui pourrait oublier que la dernière conquête de la France, c'est la conquête de cette terre algérienne, où nous portons aujourd'hui le christianisme et la civilisation... (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Exclamations à gauche), et avant cette conquête, n'en est-il pas une autre que la monarchie avait faite aussi ? Pouvons-nous songer sans émotion à cette terre alsacienne que nos rois nous avaient donnée, sur laquelle nous avons aujourd'hui la douleur de pleurer, et que la République n'est par certains de reconquérir ? (Applaudissements répétés à droite. — Murmures à gauche.)

J'ai parlé de la monarchie, je puis maintenant me dispenser de mettre en parallèle la République. (Bravos ! bravos ! à droite. — Nouvelles exclamations à gauche.) Je sais que d'excellents esprits dans cette Chambre, chérissent de bonne foi cette forme de gouvernement ou s'y résignent ; mais, étant donné l'état social de la France et les leçons de l'histoire, je les prie de considérer où la République semble condamnée à nous conduire. Un grand homme d'Etat, qui m'entend, a dit d'elle, il y a bien des années, qu'elle finissait nécessairement dans l'imbécillité ou dans le sang. (Oui ! oui ! — Très-bien ! à droite. — Interruptions diverses à gauche.)

Voix à gauche. C'est de la monarchie qu'on peut dire cela !

**M. Baragnon.** Le sang, c'est 93 et l'imbécillité, c'est le Directoire, et vous n'avez que le choix. (Applaudissements répétés à droite. — Exclamations diverses et rires ironiques à gauche.)

Remarquez que je ne vous parle pas de la Commune, parce que vous la désavouez tous dans cette Assemblée, mais cependant on pourrait dire, sans offenser la vérité, qu'il est une heure où la Commune, chez nous, devient une sorte de génération spontanée de la République. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite.)

Et maintenant, si vous me permettez de finir ce triste tableau par une actualité, j'invite les amis de la République à se transporter en ce moment sur la frontière d'Espagne. (Vives exclamations à gauche. — Rires et approbation à droite.)

**M. Henri de Lacretelle.** Nous serions arrêtés en chemin de fer par les carlistes !

Tous les jours il arrive à Bayonne des trains, permettez-moi le mot un peu vulgaire, bondés de voyageurs et de bagages : ils se sauvent ; c'est que l'Espagne est en république ! (Bruit et exclamations à gauche. — Rires approbatifs à droite.)

**M. Faye.** Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'ils arrivent sans être arrêtés par les carlistes.

**M. Baragnon.** Je sais bien, messieurs, que

cette république espagnole que l'on quitte n'est pas la nôtre, et qu'on vient en France, où il y a pourtant une république aussi. Mais, permettez-moi de vous le dire, toutes les républiques ne sont pas certaines d'avoir toujours à leur tête un conservateur comme le chef éminent de l'Etat. (Très-bien ! très-bien !) Et ce qu'on acclame quelquefois dans sa personne, d'un certain côté de cette Assemblée, voulez-vous que je vous le dise ? Ce ne sont pas ses vieilles et persévérantes opinions...

Un membre à gauche. Qui n'ont jamais été les vôtres !

**M. Baragnon.**... c'est le titre sous lequel il nous gouverne. Pour moi j'aime mieux me rappeler son passé, y chercher ses convictions, y retrouver ses luttes pour les intérêts conservateurs ; c'est là ce que je salue en lui ; c'est pour cela que, malgré vous, je ne perds point confiance.

La majorité qui s'est formée avant-hier, je la considère comme pouvant seule donner à la France la sécurité dont elle a besoin. Je souhaite bien ardemment qu'elle s'affirme et que rien ne vienne la briser. (Vive approbation et applaudissements prolongés à droite et au centre. — L'orateur de retour à son banc, est entouré et félicité par un grand nombre de ses collègues.)

Séance du 4 mars.

La journée a été bonne. M. Thiers n'a nullement désavoué M. Dufaure. Il a déclaré que nous ne sortions pas du provisoire, que le droit constituant de l'Assemblée restait entier ; que le Message a été mal interprété, « calomnié » : c'est son expression ; enfin, que nous restions plus que jamais dans le Pacte de Bordeaux.

Sans doute, il y a dans le discours de M. Thiers moins de netteté, moins de franchise d'allures que dans celui de M. Dufaure. Dans certains passages, il y en a un peu pour tous les goûts. M. Thiers a mis beaucoup de soin à expliquer que la République était un fait, reconnu et indispensable, qu'il ne fallait pas proclamer par respect humain et pour ne blesser aucune conviction. Mais il s'est pressé d'ajouter que c'était un fait provisoire qui laissait la porte ouverte à tous les droits, à toutes les espérances. Il a eu l'air d'admettre un instant que l'Assemblée était décidée à se séparer dès que le sol serait évacué. Mais, sur les protestations de la majorité, il a atterré, à peu près retiré l'expression de cette idée.

Enfin, chose remarquable, en s'associant à ce mouvement, M. Thiers le rattache à l'entrevue du 20 juin, qualifiée jadis de démonstration des bonnets à poil. Nous avons fait du chemin depuis.

M. Thiers monte à la tribune à trois heures moins un quart. D'abord, il déclare qu'il défendra purement et simplement le projet de la commission. (Très-bien à droite.)

On peut contester telle ou telle clause, mais il faut prendre le tout ensemble, si on ne veut pas tomber dans le chaos. (Très-bien ! à droite.)

Il accepte tout ensemble, et il en remercie la commission ; elle a fait quelque chose d'utile. (Très-bien ! très-bien !)

Dans l'article 4, M. Thiers se borne à demander à la commission les institutions indispensables, comme il demandait, sous l'Empire, les libertés nécessaires, sans le moins du monde restreindre le pouvoir constituant de l'Assemblée. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Si le projet est voté, le gouvernement apportera des projets de loi sur la seconde Chambre et les élections. Alors bien des choses s'éclairciront. La Chambre, toute la Chambre, jugera ce projet. Voilà ce que signifie le Message qui a été calomnié. (Applaudissements à droite.)

Il y a un autre motif pour accepter ce projet et le plus important, c'est la réussite de l'accord. Que reste-t-il dans ce pays ? Cette Assemblée seulement, et celui qu'on appelle son délégué.

Ce délégué ne peut rien si la Chambre est coupée en deux : il lui faut une majorité. Le gouvernement légal est celui qui s'appuie sur la majorité des représentants du pays. (Salve d'applaudissements à droite.)

Il faut donc l'accord : on commence par ne pas s'entendre, mais des esprits bienveillants interviennent, et on en revient à l'accord. Le plus grand malheur, c'est la division.

Beaucoup de bons esprits sont pour la République, et moi-même, dit M. Thiers, j'y vois souvent un des moyens les plus énergiques et les plus faciles de maintenir l'ordre.

(Ce singulier argument en faveur de la République, qui a été déjà donné quelquefois dans les régions gouvernementales, et qui paraît signifier que la répression est plus facile à un gouvernement anonyme qu'à un souverain, produit une impression étrange sur la gauche. Une certaine hilarité éclate à droite.)

Il y a un autre grand parti : le parti monarchique. Il ne dira pas qu'il est divisé : on est divisé aussi de l'autre côté. Quand le gouvernement contente un de ces partis, il mécontente l'autre. Quand il essaie de rester entre deux ; on l'accuse d'équivoque.

Est-il donc vrai qu'il n'y a pas des moyens de gouvernement pour notre malheureux pays ? Il y a la trêve des partis, il y a le moyen indiqué à Bordeaux. (Applaudissements à droite.) M. Thiers rappelle les termes du Pacte de Bordeaux. Ils étaient inévitables, indiqués ; on se divisait si on cherchait à réaliser chacun ses idées. Il fallait s'unir pour guérir la France. Le gouvernement que l'on trouvait était la République. On ne songe pas à changer ce mot, il n'en était pas question. C'était impossible. Mais la République se trouvait aux mains des exaltés. On ne voulut qu'une chose : leur retirer le pouvoir et le mettre dans de bonnes mains. On nomma d'abord un chef du pouvoir exécutif de la République, puis un président de la République. On n'ajouta pas de mot provisoire.

Sans doute, ce n'est pas un gouvernement définitif, il est provisoire. Mais on ne changea pas le mot. C'était un acte de suprême prudence ; car les villes du Midi étaient anarchiques, et Paris était aux mains d'une démagogie armée comme elle ne le sera jamais. (Très-bien !) Il fut donc convenu qu'on ne demandait pas aux partis qui ne sont pas républicains de renoncer à leurs convictions, à leur dignité, mais seulement de se dévouer au salut de la France. D'autre part, M. Thiers s'est engagé en dépositaire fidèle, à ne pas changer son dépôt, à ne pas préparer subrepticement la Monarchie. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche.)

M. Thiers relit un passage du discours de Versailles.

Le Pacte de Bordeaux signifiait pour les uns la liberté du présent, pour les autres la liberté de l'avenir. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Pour moi, dit M. Thiers, le respect de mes engagements.

Toute cette première partie du discours qui donne pleine satisfaction à la majorité, est parfaitement accueillie sur les bancs de la droite.

M. Thiers fait ensuite une peinture des résultats obtenus, un peu moins pessimiste, dit-il, que celle que nous faisons quelquefois nous-même, que nous envoyons à l'étranger, qui n'est que trop porté à y croire. M. Thiers rappelle l'état du pays à la fin de la dictature Gambetta, l'armée de l'Est rejetée hors de la frontière, l'ennemi menaçant Lyon, Paris pris, le gouvernement en fuite, la moitié des impôts aux mains de l'ennemi ; enfin des ordres militaires aussi mal conçus que mal exécutés. (Applaudissements à droite. — On se retourne vers les bancs de l'extrême gauche, où siège M. Gambetta.)

M. Thiers est venu à Paris accompagné de son généreux ami, M. Jules Favre. (Oh ! Exclamations à droite ; applaudissements à gauche, les premiers qui éclatent sur les bancs de la gauche.) M. Thiers ne peut oublier que M. J. Favre a bien voulu associer sa signature à la sienne. Eh bien ! aujourd'hui il n'y a plus que quatre départements envahis, et on peut espérer que bientôt il n'y en aura plus. (Applaudissements à droite.) Le gouvernement a résisté à la démagogie, et l'a écrasée au point que les plus anarchiques mêmes n'oseraient relever la tête. (Applaudissements à droite.) Il a la confiance du capital universel qui est bon juge. A part quelques industries qui se trouvent dans des circonstances spéciales, le commerce et l'industrie sont florissants. Ne nous vantons pas, mais ne nous dénigrons pas. Nous arriverons à l'estime des nations, qui est la meilleure et la plus sûre des alliances.

Le gouvernement, qui n'est que provisoire, a réalisé en grande partie les espérances qu'il donnait. Eh bien ! d'après le Pacte de Bordeaux, M. Thiers pourrait sans infidélité nous dire : « Le pays est un peu plus qu'un peu ranimé : c'est le moment de constituer définitivement. » Eh bien, il ne le dit pas. Il dit seulement : « Quand le moment sera venu d'examiner ces grandes questions, nous serons à votre disposition. » Il a ajouté, en serviteur sincère, qu'il ne croyait pas qu'il fallût proclamer définitivement la République ; en ce moment, ce serait imprudent, car il faut faire de bons actes et non des discours. Il ne faut mettre la conscience de personne à la gêne. (Très-bien !)

Seulement vous avez tous été d'avis qu'il fallait faire quelque chose (silence glacial). C'est vous qui êtes les auteurs de ce qui se fait aujourd'hui. (Nouveau silence.) Le pays n'a mis aucune limite à nos pouvoirs. (Applaudissements à droite.) Il n'a pas non plus limité notre mandat. (Applaudissements.) C'est vous qui l'avez limité. On a voulu nous dire que vous aviez voté la paix et que notre mandat était terminé. Le gouvernement a contribué à réprimer ces manifestations. Vous avez désigné comme la fin de notre mandat l'évacuation du territoire. (Non ! — Dénégations énergiques sur les bancs de la droite.)

M. Thiers ne veut pas dire qu'un jour soit fixé. Enfin on a dit souvent que cette année était le terme de l'Assemblée. (Non ! non !) Eh bien, sans insister sur ce point, on se demande si, avant de se séparer, l'Assemblée ne donnerait pas à cette République provisoire les institutions dont elle a besoin. N'est-ce pas là un souci conservateur, de demander que ces institutions soient faites par la Chambre précédente ? Evidemment ; car M. Gambetta a dit trop franchement, pour sa cause (Hilarité), qu'il valait mieux attendre une autre Assemblée plus démocratique.

M. Thiers rappelle qu'il a eu une entrevue le 20 juin avec les délégués de la majorité. Il leur a exposé que les mauvaises élections, c'est nous qui les faisons lorsque nous sommes en discord. Enfin, il peut se tromper, elles seront peut-être tout à fait mauvaises.

Il faut se préparer à y faire face avec la persuasion et la fermeté. Il faut pour cela une Chambre pouvant résister à la Chambre trop vive. Cela existe même dans la grande République des Etats-Unis, qui peut servir de modèle à toutes les Monarchies. Voilà pourquoi il faut une seconde Chambre ; c'est une œuvre de conservation. (Très-bien !)

Une Assemblée unique avec un délégué s'en allant sur un signe de l'Assemblée, ne pouvant presque avoir une opinion devant elle (Oh ! n'est pas une constitution. On a répondu par une malice. On a dit : « Le malheur de la situation, c'est M. Thiers. » On étonnera le public en disant que le pouvoir est trop fort. (Oh ! on ne dit pas cela !)

En ce qui concerne l'impôt, le gouvernement a dû combattre l'impôt sur le revenu, qui serait l'impôt sur les riches appliqué par la démagogie. (Oh ! protestations à gauche.) On a demandé le système militaire prussien qui ferait des soldats de deux ans. On a voulu faire nommer les maires à l'élection dans les grandes villes, ce qui nous aurait donné le roi Pétiou dans toutes les grandes villes de France. Comment M. Thiers aurait-il résisté s'il s'était enfermé dans les profondeurs du palais de la Pénitence ?... pardon, de la Présidence. (Hilarité.) Du reste ce mot ressemble un peu à la vérité. (Nouveaux rires.) Ce ne serait pas le système parlementaire. Ce système, nous l'avons dans son excès.

La commission y ajoute des formalités pour rendre l'accès de la tribune plus difficile. M. Thiers sa

soumet, parce que c'est une affaire personnelle. Il se soumet, parce que l'intérêt public l'exige, mais aussi parce qu'il a un dédommagement. (Rires.) Il demande donc pour la République, les institutions qui lui permettent de vivre, car la République existe. (A droite : Provisoire ! provisoire !) M. Thiers répète qu'il remettra le dépôt intact. (Très-bien ! à droite.)

M. Thiers demande la tolérance pour toutes les opinions ; la tolérance religieuse était une des gloires de Henri IV. La tolérance religieuse, c'est la charité appliquée à la religion ; c'est une des plus nobles conquêtes de l'esprit humain. (Oh ! — Rires.) La tolérance, c'est le respect des opinions d'autrui, ce n'est pas l'abandon de sa foi. Eh bien ! on ne peut faire aujourd'hui la Monarchie. Les titres que l'on se donne sont le plus souvent un ridicule.

La première République s'est déclarée une, indivisible et perpétuelle. Elle est tombée. La France dit : « Je me suis trompée ; il faut un maître ! » Ce maître, il lui a fallu un titre : on la nomme consul à vie. (Oh ! oh !) comme si cela était utile ? (Rires.) On lui a donné des enfants qu'il n'avait pas (Hilarité). Puis on a dit : On s'est trompé ! On s'est précipité aux pieds de la maison de Bourbon. On s'est trompé. On s'est adressé à la branche cadette. On s'est trompé de branche. (Oh ! — Bruit et rires.)

M. de Gavardie. — Vous les avez cassées, (Rires et interruptions.)

M. Thiers demande que l'on ne se fasse pas de vains titres, qu'on renonce à cette vanité. M. Thiers sourit quand un gouvernement se proclame perpétuel. Il faut respecter la conscience de tout le monde. Par respect humain, il ne faut pas proclamer la République. M. Thiers a toujours été contre le serment. On opprime les consciences. On ne les soumet pas. Quoique la République soit inévitable, on ne demande pas qu'on la proclame. La Chambre a raison de ne pas le vouloir. Mais même envers un gouvernement qu'on n'aime pas, on a des devoirs. Il faut lui donner une armée, une marine. (Bruit. Il ne s'agit pas de cela.) des institutions nécessaires.

Telle est la situation : le Pacte de Bordeaux continué. (Applaudissements à droite.) C'est-à-dire pour les uns toute liberté, pour les autres la République. (Hilarité.) C'est le dépôt qu'on nous a confié.

Une voix : « Ce n'est pas cela ! » (Interruption.) Vous gardez toute votre liberté, dit M. Thiers, ni plus, ni moins. Il est déjà de notre sagesse d'accepter les propositions de la commission.

Vous donnerez au pays, qui en a besoin, la confiance. Pendant qu'il travaille, chaque goutte de sueur qui tombe de son front lui fait songer à la libération du territoire. (Applaudissements à droite et au centre. — La gauche paraît fort mécontente.)

Au scrutin, le préambule est voté par 475 voix contre 199. Ce sont les mêmes chiffres que pour le vote de samedi, et la même répartition des voix. Les 200 voix de la minorité sont les voix de la gauche et d'une grande partie de l'ex-centre gauche.

La majorité comprend toute la droite, le centre droit et la réunion Périer.

Voici quelques courtes appréciations des journaux de Paris sur la grande séance de samedi.

On lit dans le Journal de Paris :

La séance a été excellente ; elle a presque dépassé non les désirs, mais les espérances de tous ceux qui souhaitent la conciliation du gouvernement et de la majorité sur le terrain conservateur. L'équivoque a disparu, et de la bonne manière. L'accord complet, absolu de la commission et du gouvernement a été affirmé solennellement ; l'interprétation radicale du Message a été solennellement désavouée.

On lit dans la Liberté :

Le discours de l'honorable garde des sceaux restera comme un nouveau gage donné par le Gouvernement au parti conservateur, comme le signe de rupture définitive avec ses alliés compromettants de l'extrême gauche.

Vainement, les journaux radicaux, dans leur dépit, chercheront à établir que M. le ministre n'a pas exprimé la véritable pensée du Gouvernement. Le pays ne se laissera pas prendre à cette insinuation ; il verra, il voit déjà, dans le manifeste de M. Dufaure, un retour à cette politique d'ajournement dont M. Thiers, cédant à d'imprudentes sollicitations s'était un instant écarté ; mais il ne saurait admettre que cette évolution se soit faite, d'une façon pour ainsi dire subreptice, et sans l'assentiment du chef de l'Etat. Il préférera certainement en attribuer le mérite à sa modération, à sa clairvoyance qui lui a fait connaître, au dernier moment, l'impossibilité de sortir du régime provisoire où nous vivons, et, par suite, la nécessité d'apporter une atténuation et comme un correctif au Message.

On lit dans la Patrie :

Nous n'avons qu'à nous féliciter du résultat. Le gouvernement revient enfin aux idées qui sont son origine et sa seule raison d'être. M. Thiers paraît voir enfin qu'il ne lui est pas possible de sortir du pacte de Bordeaux ; maintes fois il a essayé de s'évader, mais quand il se trouve au pied du mur, il faut bien qu'il y revienne, car, en dehors de l'appui de la majorité conservatrice, il n'y a plus pour lui que la tutelle à la fois hautaine et précaire de M. Gambetta.

Seulement, que tout cela soit, cette fois, bien franc et bien sincère ! Plus de vaines paroles, des actes ! Plus de comédie, du sérieux !

Le Courrier de Loir-et-Cher nous signale un fait scandaleux qui vient de se passer à Blois :

« Dans la journée du mardi gras, plusieurs individus seraient entrés violemment à l'église du Mont, pendant l'office divin, en agitant un haillon rouge au bout d'une perche. »

Le Courrier de Loir-et-Cher annonce que les coupables vont être livrés à la justice.

Ces actes ne sauraient être trop flétris. Après avoir été arborée sur nos édifices publics dans plusieurs villes du Midi livrées aux Esquirois et aux Challemel, voici que la loque révolutionnaire est promenée dans une église, pendant que les fidèles prient !

Nous comptons sur une vigoureuse répression de cette manifestation ultra-radical.

FUSILLEZ-MOI TOUS CES GENS-LÀ.

M. Carayon La Tour a adressé au journal la Gironde, avec prière de l'insérer, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous écrire pour rectifier les articles nombreux et inexacts publiés dans votre journal au sujet des incidents qui se sont produits dans les séances du 30 janvier et des 4<sup>es</sup> et 17 février.

Je ne discuterai pas plus avec vous, monsieur, qu'avec M. Challemel-Lacour, l'heure et le jour où le drapeau rouge a été enlevé à Vénissieux, par mes mobiles. Cette date n'a aucune importance. L'essentiel à savoir est que l'enlèvement de cette ignoble loque a été l'origine de la haine vouée à mon bataillon par les autorités improvisées de Vénissieux et la cause principale du rapport adressé par elle à M. le préfet de Lyon.

J'ai dit et je répète que M. Challemel-Lacour avait renvoyé ce rapport au général Bressolles avec l'annotation :

FAITES-MOI FUSILLER TOUS CES GENS-LÀ.

Signé : CHALLEMEL-LACOUR.

J'ai déclaré avoir vu de mes yeux cette annotation.

M. le général Bressolles m'a adressé le 8 février la lettre que j'ai lue devant l'Assemblée et qu'il eût été de votre devoir de reproduire dans votre journal, si vous aviez agi avec un sentiment de justice et d'impartialité. Dans le cours de cette lettre le général Bressolles écrit :

« Je ne puis qu'affirmer votre récit purement et simplement. »

« Sur un rapport adressé contre vous et votre bataillon, qui m'était envoyé par le préfet, se trouve l'annotation suivante :

« FAITES-MOI FUSILLER TOUS CES GENS-LÀ. »

Signé : CHALLEMEL-LACOUR.

Tel est, dans son importance, le fait attesté par moi, et confirmé par le général Bressolles.

A cette lettre, que la loyauté la plus rudimentaire lui commandait d'accueillir, la Gironde a répondu par le refus d'insertion suivant :

« M. Carayon La Tour nous adresse une lettre, dont il réclame l'insertion, au sujet des séances des 30 janvier et des 4<sup>es</sup> et 17 février dernier, où se sont produits les incidents relatifs à l'affaire de Vénissieux. »

Les termes de cette lettre, injurieux pour M. Challemel-Lacour et blessants pour la rédaction de la Gironde, il nous semble, de plus, étrange, que, après le vote récent de l'Assemblée, M. Carayon La Tour veuille nous imposer un compte-rendu obligatoire de sa façon. »

Nous nous contenterons de remarquer que la lettre de M. Carayon ne contient pas un seul terme injurieux pour la Gironde, que l'honorable commandant, attaqué dans plusieurs numéros de ce journal, a le droit strict de faire insérer sa réponse, et nous concluons en disant que le refus du journal radical est la meilleure preuve de son impuissance à se justifier.

Chronique locale

Nous rappelons à nos souscripteurs à l'Annuaire que l'envoi de cet ouvrage par la poste, coûte 0,40 c., ce qui porte son prix à 1 fr. 40.

La députation du Lot, toujours si unie et qui restera unie dans les questions importantes, peut

avoir quelquefois des appréciations différentes sur certains incidents parlementaires.

Voici les votes de nos députés au sujet du préambule du projet de la Commission des Trente, dans le scrutin public qui a suivi le discours de M. Thiers.

Pour l'adoption :

MM. De Lamberterie, Pagès Duport, Léopold Limayrac.

Contre l'adoption :

MM. Joachim Murat, De Valon.

Nous donnerons dans notre prochain numéro l'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1872, dans le département du Lot.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire auront lieu le 8 mai prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens, devront se présenter sans délai, devant le directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

TARIFS SPÉCIAUX

Transports à Petite Vitesse.

Avis au Public.

La Compagnie du Chemin de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le Public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration Supérieure :

1<sup>o</sup> La proposition d'insérer dans son tarif spécial D n<sup>o</sup> 24, les prix réduits ci-après pour le transport des Vins et Vinaigres en fûts, savoir :

Des stations ci-dessous à BORDEAUX-BASTIDE DURAVEL (250 kilomètres). 8 francs. CASTELFRANC (261 d<sup>o</sup>). 10 — par 1,000 kilogrammes, frais de chargement, de déchargement et de gare compris ;

2<sup>o</sup> La proposition d'abaisser à 11 francs par 1,000 kilogrammes, frais de chargement, de déchargement et de gare compris, le prix de 13 francs 50 que fixe actuellement le même tarif spécial D n<sup>o</sup> 24, pour le transport des Vins et Vinaigres en fûts, de CAHORS à BORDEAUX-BASTIDE.

Paris, le 28 Février 1873.

Le Directeur de la Compagnie, E. SOLACROUP.

Dans sa séance du 3 mars la société des études a constitué le jury de l'exposition artistique : ont été nommés, MM. Gros, Turninger, ingénieurs, Richaud, proviseur, Planavergne, professeur de dessin, Tourette, architecte, Cugny, directeur des postes, Ayma, inspecteur d'académie honoraire, Reilhé, médecin, Le Camus, chanoine, Verdier, secrétaire de Mgr. l'Evêque, Calmels, de Romejoux, Favas, ancien agent-voyer en chef du département.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 10 au 15 février 1873.

- Mathématiques élémentaires. Géographie. 1 Lapouble; 2 Lachaise. Philosophie. Disserta. Fran. 4 Delonclé; 2 Cayla. Mathématiques préparatoires. Hist. naturelle. 4 Gez; 2 Gasc. Rhétorique. Composit. fran. 4 Linol; 2 Boussac. Seconde. Mathématiques. 1 Devaux; 2 Relhié. Troisième. Composit. fran. 4 Ircs; 2 Dentraygues. Quatrième. Anglais. 1 Girardeau; 2 Bailliant. Cinquième. id. 1 Castagné; 2 Foissac. Sixième. id. 1 Pascalie; 2 Pruniéras. Septième. Calcul. 4 Barbier; 2 Pasquier. Huitième. Hist. et Géogra. 1 Sentenac; 2 Roussel. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Mathématiques. 1 Cros; 2 Clarel.

- Première année. Hist. et Géogra. 1 Bonnet; 2 Denninger. Année préparatoire. Hist. nat. 1 Pasquet; 2 Caste. Classe préparatoire. — Première division. Orthographe. 1 Barbier; 2 Courel. Deuxième division. id. 1 Raynal; 2 Féty. Troisième division. id. 1 Bouyssou; 2 Soulié.

Le Provisour, RICHAUD.

Mendement de Mgr. l'Evêque pour le Carême de 1873. — Suite.

Comment les uns et les autres connaissent-ils la religion ? où et quand l'ont-ils étudiée ? au moment de la première communion, au catéchisme, la plupart ; mais alors en avaient-ils bien saisi la lettre et l'esprit, et depuis, n'ont-ils pas oublié l'une et l'autre ? Par quelles études ont-ils suppléé à l'insuffisance de cette première instruction ?

Et cependant la religion est une science comme une autre : elle a sa méthode, ses principes, ses applications. Elle est surtout positive, elle se compose de faits : elle a son histoire, son histoire merveilleuse, qui, à elle seule, est une démonstration de sa divinité ; elle nous impose des dogmes et des lois révélés de Dieu, déclarés, interprétés par l'Eglise, on ne les invente point, il faut les étudier pour en savoir le sens, l'étendue. Comprendre ce que Dieu et la religion demandent de nous. C'est à quoi l'on ne songe pas.

Aussi quelles erreurs, quelles singulières méprises, et comme il faut se bien posséder pour entendre sans sourire les conversations dont la religion fait les frais ! Quelles idées bizarres, puérides, ridicules, ne se fait-on pas de nos mystères ! Nous en avons eu des exemples, on s'en souvient, lors de la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception, si raisonnable pourtant au point de vue chrétien. Et que n'a-t-il pas fallu entendre sur l'autorité respective des Conciles, du Pape et des évêques, quand cette délicate question était abordée tous les jours et jetée en pâture indistinctement à tous les esprits, par une presse ignorante, intempérante et sans respect ! C'est, N. T. C. F., que nul n'a le privilège de savoir sans avoir appris et qu'il n'est pas plus facile de discourir de la religion quand on ne la connaît pas, que de droit, de médecine, de philosophie ou d'histoire lorsqu'on n'est ni avocat, ni médecin, ni philosophe, ni historien.

En somme, instruction nulle ou insuffisante et préjugés contre, chez les adversaires de la religion ; instruction presque aussi nulle et aussi incomplète, mais préjugés pour, chez ses amis ; des répugnances, des haines d'un côté : on ne veut pas savoir ; — des sympathies, des habitudes de l'autre, on ne sait pas ; — presque nulle part de connaissance précise, de conviction forte, raisonnée : tel nous paraît le bilan de notre époque en fait de science chrétienne, et telle est aussi la principale cause d'une crise religieuse, morale et sociale qui inquiète tous les esprits.

Ici se présente tout d'abord une objection : pourquoi accuser notre temps ? l'ignorance et les passions humaines ne sont pas nouvelles, ni particulières à notre époque.

Certes, N. T. C. F., d'autres temps ont connu les révoltes de l'orgueil et des sens, l'ignorance, la légèreté, la mauvaise foi ; et la Religion ; — c'est son honneur, — les a toujours comptés parmi ses ennemis. Mais ces causes n'agissaient ni avec la même intensité ni avec la même universalité, et les âmes étaient armées. Aujourd'hui elles agissent sur tous, et puissamment, et les âmes sont désarmées.

Dans les classes où pouvaient circuler des doctrines moins sûres, elles rencontraient autrefois une religion sérieuse, éclairée, solide, des principes arrêtés qui défiaient toute attaque. On pouvait céder à la passion. Quant à ériger en système, l'immoralité ou l'incrédulité, on n'y songeait pas ; encore moins à tarir dans l'âme des autres, la source de la foi et de la vertu. On savait qu'on faisait mal et, le calme revenu, on avait, on réparait des fautes parfois éclatantes par une éclatante expiation. Dans les conditions plus modestes, si les âmes faibles, moins protégées par une solide instruction religieuse, avaient été troublées par le scandale, elles étaient édifiées par ces humbles et solennels repentins. Le remède était à côté de la blessure. Les obstacles matériels ne permettaient guère aux mauvaises doctrines de leur parvenir, et une vie grave, laborieuse, protégeait leur vertu.

Aujourd'hui, N. T. C. F., le champ de bataille s'est étendu et le combat est devenu général. Ni la foi, ni la vertu ne peuvent s'ignorer longtemps dans les jours que nous traversons : elles sont des vertus de lutte et d'effort ; il faut combattre pour conserver l'une et l'autre.

La lutte pour la foi, qui n'était le partage que de quelques uns, l'est devenu de tous. Comme l'observe un moraliste chrétien : « nous avons tant de peine à être de vrais croyants que nos pères'en avaient à être incroyables. »

Une certaine science se pose en adversaire du christianisme, elle n'admet aucun mystère. Fièvre de prodigieuses découvertes, elle n'a ni assez de modestie pour douter, ni assez d'études pour croire, ni assez de respect pour se taire. Elle parle donc : elle affirme ou nie tour à tour. Avec quel droit ?

nous vous l'avons fait entrevoir. Elle remplit de ses attaques, de ses négations, de ses railleries, les productions littéraires de tout genre qui s'offrent à tous les rangs, à tous les âges, à toutes les fortunes. Portées avec une rapidité et une facilité sans égales, jusque dans les plus humbles hameaux, elles y trouvent partout des lecteurs.

Partout donc, l'attaque, l'objection ; un mélange confus d'erreur et de vérité ; nulle part la défense, la réponse, la science religieuse, le discernement. Comment la foi pourrait-elle résister et vivre en une telle atmosphère ? Ce serait miracle ; aussi que de défaillances !

(La suite au prochain numéro).

Dernières nouvelles

La place nous manque pour reproduire quelques extraits de divers journaux de Paris sur les déclarations de M. Thiers.

Nous devons dire, cependant, dès aujourd'hui, que les conservateurs sont satisfaits. Toutes les nuances de la gauche républicaine, sauf de très minimes exceptions, ayant repoussé le préambule, les organes modérés sont d'avis que M. Thiers a tenu un langage assez rassurant, et qu'il a modifié dans une certaine mesure les tendances absolues et dangereuses du Message de novembre.

Sans doute, personne n'est pleinement content ; mais M. Thiers pouvait-il faire plus qu'il n'a fait ? Pouvait-il, par exemple, se placer nettement sur le terrain monarchique ? Evidemment, non. Ce qui est positif et en même temps excellent, c'est que la situation générale du pays, et le patriotisme des hommes d'ordre vont bénéficier de l'attitude nouvelle du Gouvernement.

Versailles, 5 mars, 5 h. 10 m. soir.

L'Assemblée vient de repousser, à une écrasante majorité, l'amendement de M. de Ventavon, abandonné par lui, et repris par M. Fresneau, qui demandait le rejet des articles 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de la commission des Trente.

M. Thiers avait fait appel, hier, à M. de Ventavon pour le retrait de cet amendement, et l'appel a été entendu ; mais une fraction de l'extrême droite n'avait pas voulu accepter ce sacrifice. Elle n'a pas réussi.

En ce moment, M. Jean Brunet est à la tribune. Il veut que M. Thiers prête serment devant Dieu de remplir tous ses devoirs. Cet orateur, un peu excentrique, venu de l'extrême gauche sur les bancs catholiques et conservateurs, ressemble souvent à un inspiré ; mais il a un véritable talent et une grande énergie. On dirait qu'il cherche à prendre les allures d'un prophète, priant sur les ruines de Jérusalem, et maudissant les destructeurs de la patrie.

M. Thiers est très fatigué. Il n'a pas pu recevoir ce matin.

Dépêche Télégraphique.

Versailles, 6 mars, 3 h. 15 m., soir.

Les journaux conservateurs sont moins satisfaits aujourd'hui du discours de M. Thiers.

Ils prétendent que la situation n'a subi presque aucun changement.

Les journaux disent que M. Thiers a éprouvé des crampes d'estomac, et antérieurement qu'il a saigné au nez à deux reprises différentes.

Hier, mieux sensible.

L'agence Havas, télégraphie de Versailles que l'indisposition du Président n'a aucune gravité.

Bourse de Paris.

Paris, 6 mars 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % and corresponding values: 56,31, 83,25, 91,00, 89,15

Annonces

AUX MÈRES DE FAMILLES

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACHA-HOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie; et, par ses propriétés analeptiques, il améliore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville. (Se défer des contrefaçons.)

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Tout malade trouve, par la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et non sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diar-

rhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 173,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 56,935.  
Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.  
Monsieur. — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.  
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

AVIS IMPORTANT.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE de NARÉ de Delangrenier, sont les pectoraux les plus efficaces contre les catarrhes, asthmes, grippe, et toutes les irritations de la poitrine, de la gorge et des bronches. Ne contenant ni opium ni sels d'opium, tels que morphine, codéine ou narcotine, ils peuvent être donnés même à haute dose aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluche. — Dépôt dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D<sup>r</sup> OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL RÉPUBLICAIN DU SOIR  
VIENT DE SE TRANSFORMER

Il publie chaque jour: Les nouvelles de cinq heures, le cours de la Bourse, les dépêches télégraphiques, des lettres de Versailles, de province et de l'étranger, une chronique sur un sujet d'actualité, les informations les plus complètes, des articles de politique, d'économie, de finances, de théâtre, de

musique, des variétés littéraires et scientifiques, un bulletin financier et commercial, et les débats judiciaires, etc., etc.

Il s'est assuré la collaboration des romanciers les plus en renom: MM. Hector Malot, Marc-Bayeux, M.-L. Gagneur, Emile Zola, Tony Révillon, Robert Halt, Léon Cladel, Fulgence Girard, Gabriel Guillemot, Henry Maret, etc., etc.

Tous les Dimanches, une page entière du Journal est consacrée à une revue de la semaine financière, industrielle, commerciale et agricole, par M. Monbel. Mardi prochain, 11 mars L'AVENIR NATIONAL commencera LE PETIT-FILS DE M. DIMANCHE, grand roman-feuilleton, par Marc-Bayeux.

ABONNEMENTS :		ABONNEMENTS :	
PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un an.....	54 fr.	Un an.....	64 fr.
Six mois.....	27	Six mois.....	32
Trois mois.....	13 50	Trois mois.....	16
Un Numéro, 15 cent.		Un Numéro, 20 cent.	

pour l'étranger, le port en sus pour l'étranger, le port en sus

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT  
ON ÉVITERA  
LES CONTREFAÇONS  
EN EXIGEANT  
le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jou

75 pour cent d'économie

PLUS DE PRESSES A COPIER !!

Plus d'énergie communicative, plus de boîtes à timbre humide, plus de mouillure.

Exposition Universelle de Paris, 1867 (médaille d'honneur).

NOUVEAU SYSTÈME A COPIER SANS PRESSE

Complet avec la copie de lettres de 500 pages. . . . . 6 fr.

LIBRAIRIE PAPETERIE

CALMETTE, fils,

Maison de Folmont, boulevard Nord, à Cahors,

SEUL PRIVILÉGIÉ A CAHORS, POUR LA VENTE.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES

BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D<sup>r</sup> PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecorie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera, par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyrèthrine Lahaussois. 1 franc 50 le flacon, Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

Etude de M<sup>e</sup> Labie notaire à Cahors.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES et en cinq lots

De la MAISON de M. E. Cavaignac le 9 mars 1873, à deux heures de l'après-midi.

On traitera de gré à gré avant cette époque.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9